

Circulaire d'information

INFCIRC/744

22 janvier 2009

Distribution générale

Original : Anglais

Communication datée du 19 janvier 2009 reçue de la mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Agence au sujet de la ratification par les États-Unis du protocole additionnel à son accord de garanties avec l'Agence

L'Agence a reçu une communication datée du 19 janvier 2009 de la mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Agence au sujet de la ratification par les États-Unis du protocole additionnel à l'accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Agence relatif à l'application de garanties aux États-Unis d'Amérique.

Conformément à la demande qui y est formulée, la communication est distribuée ci-joint pour information.

03/2009

La mission permanente des États-Unis d'Amérique présente ses compliments au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui demander que les informations suivantes concernant la ratification du protocole additionnel par les États-Unis soient communiquées à tous les États Membres.

Le 30 décembre 2008, le Président des États-Unis a signé l'instrument de ratification du protocole additionnel à l'accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties aux États-Unis d'Amérique. Les États-Unis ont confirmé que les conditions législatives et statutaires étaient remplies et ont officiellement déposé ledit instrument auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique le 6 janvier 2009, faisant ainsi entrer le protocole additionnel en vigueur.

Le protocole additionnel constitue la norme de vérification la plus élevée de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il améliore la capacité de l'Agence de détecter des programmes d'armes nucléaires clandestins en étendant son droit d'accès aux activités du cycle du combustible nucléaire et en lui permettant d'obtenir davantage d'informations sur ces activités.

En adoptant le protocole additionnel, les États-Unis soulignent encore leur attachement à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à son système des garanties. Les États-Unis s'associent au Directeur général pour demander à tous les pays d'adopter et de mettre en œuvre le protocole additionnel.

La mission permanente des États-Unis saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

(Signature et sceau)

Mission des États-Unis auprès de l'Office des Nations Unies
et des organisations internationales à Vienne
le 19 janvier 2009

NOTE DIPLOMATIQUE